

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 13 septembre 2024, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaiient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Monsieur Daniel TREMEE, Madame Alexandra ROUSSEYRE, Monsieur Alain DEFLISQUE, Madame Nadine FAUCHER, , Thomas FAGEOLE

Absents excusés : Madame Sandrine CHAZOULE, Monsieur Sébastien SIMON, Madame Brenda WALTER ayant donné pouvoir à Nadine FAUCHER, Madame Françoise FOURNIVAL ayant donné pouvoir à François DESCOEUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2024

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Alexandra ROUSSEYRE, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire expose l'acquisition par l'Etablissement public foncier Auvergne pour le compte de la commune d'Anglards-de-Salers de l'immeuble YT86. Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de racheter ces biens. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession hors TVA s'élève à 77 882.59 € sur ce montant s'ajoute des frais de portage pour 42.55 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2024. La tva sur marge est égale à 312.95 € (dont 8.51 € sur les frais de portage) soit un prix de cession, toutes comprise de 78 238.09 €. La commune aura réglé à l'EPF Auvergne 77 499.99 € au titre des participations 2024 incluses. Le restant du est de 738.10 € TTC

ADOpte A L'UNANIMITE

- Des Marronniers et des tilleuls des « fraux »
- Des nuits radieuses
- Problème des Egouts,
- Problème de la route départementale 212 d'Anglards-de-Salers à Pépanie.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h00